

**PRODUITS KRUGER S.E.C.**

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS NON AUDITÉS**

**TRIMESTRES ET SEMESTRES CLOS LES 30 JUIN 2021 ET 2020**

# Produits Kruger S.E.C.

## États consolidés résumés non audités de la situation financière

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2021	31 décembre 2020
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions (note 17)	129 711	128 739
Créances clients et autres créances	82 943	88 041
Créances sur parties liées (note 14)	12	13
Avances versées aux commanditaires (note 12)	6 011	5 647
Stocks	282 810	215 934
Impôt à recouvrer	189	358
Charges payées d'avance	12 623	8 315
	<u>514 299</u>	<u>447 047</u>
<b>Actifs non courants</b>		
Immobilisations corporelles (note 6)	1 201 195	1 194 191
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 7)	106 586	107 633
Autres actifs non courants (note 14)	37 824	10
Goodwill	152 021	152 021
Immobilisations incorporelles	29 852	26 205
Actif d'impôt différé	27 659	24 217
	<u>2 069 436</u>	<u>1 951 324</u>
<b>Passif</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Dettes fournisseurs et autres dettes	227 775	332 072
Dettes envers des parties liées (note 14)	10 758	9 097
Impôt à payer	617	554
Distributions à verser (notes 12 et 14)	12 106	11 919
Partie courante des provisions (note 9)	2 365	4 913
Partie courante de la dette à long terme (note 10)	22 108	9 495
Partie courante des obligations locatives (note 11)	28 345	25 341
	<u>304 074</u>	<u>393 391</u>
<b>Passifs non courants</b>		
Dette à long terme (note 10)	935 190	743 978
Obligations locatives à long terme (note 11)	101 369	105 634
Dett envers des parties liées à long terme (note 14)	40 959	-
Provisions à long terme (note 9)	8 992	9 549
Autres passifs non courants	-	575
Prestations de retraite (note 8)	69 636	161 333
Avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	59 194	63 038
	<u>1 519 414</u>	<u>1 477 498</u>
<b>Passifs attribuables à des parties autres que les porteurs de parts</b>		
Partie courante du passif lié aux parts de société en commandite (note 12)	14 554	31 244
Partie non courante du passif lié aux parts de société en commandite (note 12)	160 191	154 180
	<u>174 745</u>	<u>185 424</u>
<b>Total du passif lié aux parts de société en commandite</b>		
	<u>1 694 159</u>	<u>1 662 922</u>
<b>Capitaux propres</b>		
Parts de société en commandite (note 12)	450 400	439 571
Déficit	(141 085)	(224 503)
Cumul des autres éléments du résultat global	65 962	73 334
	<u>375 277</u>	<u>288 402</u>
<b>Total des capitaux propres</b>		
	<u>2 069 436</u>	<u>1 951 324</u>
<b>Événements postérieurs à la date de clôture (note 12)</b>		

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés non audités.

# Produits Kruger S.E.C.

## États consolidés résumés non audités du résultat global

Trimestres et semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre clos le 30 juin 2021 \$	Trimestre clos le 30 juin 2020 \$	Semestre clos le 30 juin 2021 \$	Semestre clos le 30 juin 2020 \$
<b>Produits des activités ordinaires (note 14)</b>	339 361	386 763	649 740	761 909
<b>Charges</b>				
Coût des produits vendus (note 14)	294 977	310 009	558 308	624 522
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration (note 14)	29 584	30 492	57 349	60 126
Perte sur la vente d'actifs non financiers	2	-	3	1
Coûts de restructuration, montant net (note 9)	(15)	483	41	1 221
<b>Résultat d'exploitation</b>	14 813	45 779	34 039	76 039
Charge d'intérêts	16 263	11 333	29 185	21 913
Autres (produits) charges (note 5)	(631)	(3 269)	(947)	8 152
<b>Résultat avant impôt</b>	(819)	37 715	5 801	45 974
<b>Impôt sur le résultat (note 13)</b>	(3 066)	8 811	(3 205)	8 682
<b>Résultat net de la période</b>	2 247	28 904	9 006	37 292
<b>Autres éléments du résultat global</b>				
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :</b>				
Réévaluation des prestations de retraite	(3 406)	(103 032)	94 041	(36 655)
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	(1 420)	(9 896)	4 349	(3 388)
<b>Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net :</b>				
Écarts de conversion	(3 927)	(12 480)	(7 372)	14 227
<b>Total des autres éléments du résultat global de la période</b>	(8 753)	(125 408)	91 018	(25 816)
<b>Résultat global de la période</b>	(6 506)	(96 504)	100 024	11 476

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés non audités.

## Produits Kruger S.E.C.

### États consolidés résumés non audités des variations des capitaux propres

Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

	Parts de société en commandite		Déficit \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total des capitaux propres \$
	Nombre	\$			
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	63 293 136	408 978	(183 188)	79 012	304 802
Distributions à verser (note 12)	-	-	(11 760)	-	(11 760)
Distributions versées (note 12)	-	-	(11 576)	-	(11 576)
Ajustement de juste valeur (note 12)	-	(216)	216	-	-
Variation des pertes actuarielles liées aux prestations de retraite	-	-	(36 655)	-	(36 655)
Variation des pertes actuarielles liées aux avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	(3 388)	-	(3 388)
Écarts de conversion	-	-	-	14 227	14 227
Résultat net de la période	-	-	37 292	-	37 292
Émission de parts de société en commandite (note 12)	2 041 839	20 174	-	-	20 174
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>65 334 975</b>	<b>428 936</b>	<b>(209 059)</b>	<b>93 239</b>	<b>313 116</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	66 216 999	439 571	(224 503)	73 334	288 402
Distributions à verser (note 12)	-	-	(12 106)	-	(12 106)
Distributions versées (note 12)	-	-	(12 010)	-	(12 010)
Ajustement de juste valeur (note 12)	-	(138)	138	-	-
Variation des profits actuariels liés aux prestations de retraite	-	-	94 041	-	94 041
Variation des profits actuariels liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	4 349	-	4 349
Écarts de conversion	-	-	-	(7 372)	(7 372)
Résultat net de la période	-	-	9 006	-	9 006
Émission de parts de société en commandite (note 12)	1 036 291	10 967	-	-	10 967
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>67 253 290</b>	<b>450 400</b>	<b>(141 085)</b>	<b>65 962</b>	<b>375 277</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés non audités.

# Produits Kruger S.E.C.

## Tableaux consolidés résumés non audités des flux de trésorerie

Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	Semestre clos le 30 juin 2021 \$	Semestre clos le 30 juin 2020 \$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Résultat net de la période	9 006	37 292
Éléments hors trésorerie		
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	38 735	32 960
Dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles	1 632	773
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	264	49
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite (note 5)	6 856	5 040
(Profit) perte de change (note 5)	(7 803)	3 472
Variation de la juste valeur des dérivés (note 5)	-	(360)
Charge d'intérêts	29 185	21 913
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	8 143	7 474
Provisions (note 9)	641	3 599
Impôt sur le résultat	(3 205)	8 682
Perte sur la vente d'actifs non financiers	3	1
Total des éléments hors trésorerie	74 451	83 603
Variation nette des éléments du fonds de roulement hors trésorerie (note 18)	(131 825)	26 035
Cotisations aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	(7 622)	(7 938)
Paievements liés aux provisions (note 9)	(3 904)	(1 871)
Paievements d'impôt	(1 006)	(13)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(60 900)</b>	<b>137 108</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(11 248)	(7 451)
Acquisitions d'immobilisations corporelles liées au projet de machine TAD à Sherbrooke	(78 940)	(132 013)
Intérêts payés sur les facilités de crédit relativement au projet de machine TAD à Sherbrooke	(608)	(4 204)
Achats de logiciels	(774)	(1 593)
Produit tiré de la vente d'une participation	-	992
Produit tiré de la vente d'immobilisations corporelles	8	-
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</b>	<b>(91 562)</b>	<b>(144 269)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement (note 19)</b>		
Produit tiré de la dette à long terme	226 475	132 327
Remboursement sur la dette à long terme	(3 273)	(33 701)
Paievement de frais de financement différés	(8 270)	(493)
Paievements des obligations locatives	(12 715)	(9 917)
Intérêts payés sur la dette à long terme	(16 526)	(21 622)
Distributions et avances versées, montant net (note 12)	(30 861)	(10 221)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	<b>154 830</b>	<b>56 373</b>
<b>Effet des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères</b>	<b>(1 396)</b>	<b>1 835</b>
<b>Augmentation de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et de la trésorerie soumise à restrictions pour la période</b>	<b>972</b>	<b>51 047</b>
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions au début de la période (note 17)</b>	<b>128 739</b>	<b>93 141</b>
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions à la fin de la période (note 17)</b>	<b>129 711</b>	<b>144 188</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés non audités.

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

### 1 Renseignements généraux

Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. » ou la « société en commandite ») est une société en commandite enregistrée dans la province de Québec, au Canada, dont les commanditaires sont Kruger Inc. (la « société mère »), PKGP Inc. (« PKGP ») et Papiers Tissu KP Inc. (« PTKP »). La société en commandite fabrique, vend et distribue des produits de papier destinés à l'usage domestique, industriel ou commercial. La société en commandite a des usines à New Westminster, en Colombie-Britannique, à Crabtree, Sherbrooke et Gatineau, au Québec, à Scarborough et Trenton, en Ontario, ainsi qu'à Memphis, dans le Tennessee. Le siège social de la société en commandite est situé à Mississauga, en Ontario, au Canada.

### 2 Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés résumés non audités ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et applicables à l'établissement d'états financiers intermédiaires, notamment la Norme comptable internationale IAS 34 *Information financière intermédiaire*, et conformément aux interprétations de l'International Financial Reporting Committee approuvées par le Conseil des normes comptables du Canada aux fins de l'intégration dans la Partie I du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Les présents états financiers consolidés résumés non audités doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de la société en commandite pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les présents états financiers consolidés résumés non audités ont été approuvés par le conseil d'administration de PKGP le 11 août 2021.

### 3 Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été adoptées pour la préparation des présents états financiers consolidés résumés non audités sont décrites dans les états financiers consolidés annuels audités de la société en commandite pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et ont été appliquées à toutes les périodes présentées, sauf les méthodes comptables suivantes qui ont été adoptées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- i) IFRS 9/IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, réforme des taux d'intérêt de référence – étape 2. En août 2020, l'IASB a publié des modifications qui traitent des questions liées à la mise en application de la réforme des taux d'intérêt de référence, notamment le remplacement d'un taux de référence par un autre taux de référence. L'application était obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les normes modifiées n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés résumés non audités.
- ii) IFRS 16, allègements de loyer liés à la COVID-19. En mai 2020, l'IASB a publié une modification selon laquelle les preneurs sont exemptés d'évaluer si un allègement de loyer lié à la COVID-19 constitue une modification du contrat de location pour toute réduction des paiements de loyers initialement dus jusqu'au 30 juin 2021, inclusivement. En mars 2021, l'IASB a étendu la portée de la mesure de simplification à toute réduction des paiements de loyers initialement dus jusqu'au 30 juin 2022, inclusivement. L'application était obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, et l'adoption anticipée était autorisée. La norme modifiée n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés résumés non audités.

L'incidence des nouvelles normes ainsi que des modifications aux normes et aux interprétations qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et qui n'ont pas été adoptées par anticipation est présentée ci-après :

- i) IAS 1, classement des passifs en tant qu'éléments courants ou non courants. En janvier 2020, l'IASB a publié une modification à IAS 1 pour clarifier le fait que les passifs sont classés en tant que passifs courants ou passifs non courants, selon les droits en vigueur à la date de clôture. L'application devrait être obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et l'adoption anticipée est autorisée. La norme modifiée ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés résumés non audités.

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

- ii) IFRS 3, référence au cadre conceptuel. En mai 2020, l'IASB a publié une modification à IFRS 3 pour i) clarifier les références au cadre conceptuel de 2018 afin d'établir ce qui constitue un actif ou un passif dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ii) ajouter une exception, à l'égard de certains passifs et passifs éventuels, permettant de se référer à IAS 37 ou à IFRIC 21 et iii) préciser qu'un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels à la date d'acquisition. L'application devrait être obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et l'adoption anticipée est autorisée. La norme modifiée ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés résumés non audités.
- iii) IAS 37, contrats déficitaires – coût d'exécution d'un contrat. En mai 2020, l'IASB a publié une modification à IAS 37 pour préciser les coûts à inclure dans l'estimation du coût d'exécution d'un contrat afin de déterminer si le contrat en question est déficitaire. L'application devrait être obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et l'adoption anticipée est autorisée. La norme modifiée ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés résumés non audités.
- iv) IAS 16, produit avant l'utilisation attendue. En mai 2020, l'IASB a publié une modification à IAS 16 pour clarifier la comptabilisation du produit net tiré de la vente d'un élément produit en parallèle avec la mise en service d'une immobilisation corporelle. L'application devrait être obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et l'adoption anticipée est autorisée. La norme modifiée ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés résumés non audités.
- v) IAS 1, informations à fournir sur les méthodes comptables. En février 2021, l'IASB a publié une modification à IAS 1 pour fournir des directives et des exemples visant à aider les entités à appliquer des jugements sur l'importance relative à l'égard des informations à fournir sur les méthodes comptables. L'application devrait être obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et l'adoption anticipée est autorisée. La norme modifiée ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés résumés non audités.
- vi) IAS 8, méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs. En février 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 8 pour introduire une nouvelle définition d'estimations comptables de manière à clarifier la distinction entre les changements de méthodes comptables, les changements d'estimations comptables et la correction d'erreurs. L'application devrait être obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et l'adoption anticipée est autorisée. La norme modifiée ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés résumés non audités.
- vii) IAS 12, impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique. En mai 2021, l'IASB a publié une modification à IAS 12 précisant la manière dont les entités doivent comptabiliser l'impôt différé sur des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement donnant lieu à des montants égaux d'impôt et de différences temporaires déductibles lors de la comptabilisation initiale. L'application devrait être obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'adoption anticipée est permise. La norme modifiée ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés résumés non audités.

#### 4 Estimations comptables et jugements critiques

La préparation des présents états financiers consolidés résumés non audités conformément aux IFRS impose le recours à des estimations et à des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif présentés dans les états financiers consolidés résumés non audités et les informations sur les éventualités à la date de clôture, ainsi que les montants présentés des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Sur une base régulière et en tenant compte des informations disponibles, la direction évalue ses estimations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les ajustements nécessaires, le cas échéant, sont pris en compte dans le résultat de la période au cours de laquelle ils sont effectués. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement passées en revue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pour la période au cours de laquelle les estimations sont révisées, et ce, si la révision ne porte que sur cette période, ou au cours de la période de révision et des périodes futures, si la révision porte sur la période considérée et les périodes futures.

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Les estimations faites et les jugements posés par la direction qui ont l'incidence la plus importante sur les états financiers consolidés résumés non audités de la société en commandite sont les mêmes que ceux appliqués aux états financiers consolidés annuels audités de l'exercice clos le 31 décembre 2020, mis à jour pour tenir compte de ce qui suit.

### COVID-19

Au cours du semestre clos le 30 juin 2021, la direction a examiné l'incidence de la COVID-19 sur les estimations et jugements comptables critiques de la société en commandite, y compris l'évaluation par la société en commandite des hypothèses et des estimations faites dans son évaluation du passif lié aux parts de société en commandite et du passif au titre des prestations de retraite, des hypothèses utilisées dans son évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé, ainsi que dans son appréciation des événements déclencheurs en ce qui concerne son analyse de la dépréciation des actifs non courants et l'incidence sur le risque de crédit et le risque de liquidité.

Bien que la direction ait conclu qu'il ne s'était produit aucun changement important dans les hypothèses relatives à l'évaluation du passif lié aux parts de la société en commandite ou de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé au 30 juin 2021 et que, au cours du semestre clos le 30 juin 2021, il ne s'était produit aucun événement déclencheur nécessitant de soumettre les actifs non courants à un test de dépréciation, la durée et la gravité de la pandémie de COVID-19 pourraient donner lieu à des modifications futures importantes de ces hypothèses ou à des pertes de valeur futures. Bien que la société en commandite estime que son exposition au risque de crédit et au risque de liquidité est généralement limitée, les risques et les incertitudes associés à la pandémie de COVID-19 ont accru le risque de crédit et le risque de liquidité associés aux créances clients et ces risques sont gérés de près. La société en commandite a comptabilisé une provision pour pertes de crédit attendues de 1,3 M\$ au 30 juin 2021 (1,5 M\$ au 31 décembre 2020). À mesure que l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le secteur PHF commence à se stabiliser, la direction continue d'évaluer les pertes de crédit attendues associées à ses créances clients.

## 5 Autres (produits) charges

	Trimestre clos le 30 juin 2021 \$	Trimestre clos le 30 juin 2020 \$	Semestre clos le 30 juin 2021 \$	Semestre clos le 30 juin 2020 \$
(Profit) perte de change	(4 059)	(5 789)	(7 803)	3 472
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	3 428	2 520	6 856	5 040
Variation de la juste valeur des dérivés	-	-	-	(360)
	<u>(631)</u>	<u>(3 269)</u>	<u>(947)</u>	<u>8 152</u>

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

### 6 Immobilisations corporelles

	Terrains \$	Bâtiments \$	Matériel et outillage \$	Actifs en cours de construction ou de développement \$	Total \$
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>					
Coût	38 203	319 272	1 288 832	285 524	1 931 831
Cumul des amortissements	-	(98 267)	(639 373)	-	(737 640)
<b>Valeur comptable nette au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>38 203</b>	<b>221 005</b>	<b>649 459</b>	<b>285 524</b>	<b>1 194 191</b>
Ajouts	-	-	-	46 132	46 132
Intérêts incorporés dans le coût de l'actif	-	-	-	1 830	1 830
Cessions	-	-	(272)	-	(272)
Transferts	143	63 769	237 167	(301 079)	-
Dotations à l'amortissement des immobilisations corporelles	-	(4 875)	(27 171)	-	(32 046)
Écarts de change	(39)	(1 390)	(7 163)	(48)	(8 640)
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>38 307</b>	<b>278 509</b>	<b>852 020</b>	<b>32 359</b>	<b>1 201 195</b>
<b>Au 30 juin 2021</b>					
Coût	38 307	381 112	1 513 242	32 359	1 965 020
Cumul des amortissements	-	(102 603)	(661 222)	-	(763 825)
<b>Valeur comptable nette au 30 juin 2021</b>	<b>38 307</b>	<b>278 509</b>	<b>852 020</b>	<b>32 359</b>	<b>1 201 195</b>

### 7 Actifs au titre de droits d'utilisation

	Terrains \$	Bâtiments \$	Matériel \$	Véhicules motorisés \$	Total \$
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>					
Coût	38 068	150 149	9 641	2 631	200 489
Cumul des amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation	(25 174)	(62 679)	(3 535)	(1 468)	(92 856)
<b>Valeur comptable nette au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>12 894</b>	<b>87 470</b>	<b>6 106</b>	<b>1 163</b>	<b>107 633</b>
Ajouts, déduction faite des résiliations de contrats de location	188	4 359	3 694	218	8 459
Dotations à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	(846)	(6 344)	(1 842)	(308)	(9 340)
Écarts de change	-	(153)	(7)	(6)	(166)
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>12 236</b>	<b>85 332</b>	<b>7 951</b>	<b>1 067</b>	<b>106 586</b>
<b>Au 30 juin 2021</b>					
Coût	38 256	154 242	13 320	2 835	208 653
Cumul des amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation	(26 020)	(68 910)	(5 369)	(1 768)	(102 067)
<b>Valeur comptable nette au 30 juin 2021</b>	<b>12 236</b>	<b>85 332</b>	<b>7 951</b>	<b>1 067</b>	<b>106 586</b>

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

### Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

#### 8 Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses relativement aux régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages sociaux :

Hypothèses	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	30 juin 2021	31 décembre 2020	30 juin 2021	31 décembre 2020
	%	%	%	%
Taux d'actualisation – obligation au titre des prestations constituées	3,05	2,57	3,05	2,57
Taux d'augmentation des salaires	3,25 - 4,00	3,25 - 4,00		

La charge nette au titre des régimes de retraite comprend les composantes suivantes :

Charge nette au titre des régimes	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	Trimestre clos le 30 juin 2021	Trimestre clos le 30 juin 2020	Trimestre clos le 30 juin 2021	Trimestre clos le 30 juin 2020
	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus au cours de la période	3 442	3 006	552	534
Coût financier	4 012	5 177	316	398
Rendement prévu des actifs des régimes	(3 162)	(4 117)	-	-
Frais d'administration	147	154	-	-
	<u>4 439</u>	<u>4 220</u>	<u>868</u>	<u>932</u>

Charge nette au titre des régimes	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	Semestre clos le 30 juin 2021	Semestre clos le 30 juin 2020	Semestre clos le 30 juin 2021	Semestre clos le 30 juin 2020
	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus au cours de la période	6 743	6 130	1 105	1 037
Coût financier	8 046	10 357	631	797
Rendement prévu des actifs des régimes	(6 349)	(8 238)	-	-
Frais d'administration	295	307	-	-
	<u>8 735</u>	<u>8 556</u>	<u>1 736</u>	<u>1 834</u>

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

### 9 Provisions

	Obligations environnementales et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations <sup>a)</sup>	Incitatifs à long terme, UAD, UAR et UANR <sup>b)</sup>	Restructuration	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Provisions au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	6 545	7 179	738	14 462
<b>Partie courante</b>	-	4 309	604	4 913
<b>Partie non courante</b>	6 545	2 870	134	9 549
<b>Provisions au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	6 545	7 179	738	14 462
Provisions supplémentaires	-	613	28	641
Reclassement	-	89	-	89
Montant payé au cours de la période	-	(3 509)	(395)	(3 904)
Accroissement des intérêts	69	-	-	69
<b>Provisions au 30 juin 2021</b>	6 614	4 372	371	11 357
<b>Partie courante</b>	-	2 002	363	2 365
<b>Partie non courante</b>	6 614	2 370	8	8 992

a) Obligations environnementales et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Pour remplir son obligation éventuelle en vertu d'un contrat de location de terrain pour l'une de ses usines, la société en commandite a constitué une provision pour la démolition du bâtiment et la restauration du terrain à la fin du contrat. Le contrat de location actuel vient à échéance en mars 2028, et la société en commandite a la permission de demeurer sur le site jusqu'en mars 2053. Le montant non actualisé nécessaire pour éteindre cette obligation est estimé entre 13,1 M\$ et 17,3 M\$. Le passif est estimé d'après les flux de trésorerie actualisés à un taux d'actualisation de 2,12 % (2,12 % au 31 décembre 2020).

b) Incitatifs à long terme, UAD, UAR et UANR

Les incitatifs à long terme comprennent le plan incitatif à long terme offert aux cadres de la société en commandite. Ce plan attribue des unités d'actions en fonction du rendement (« UAR ») et des unités d'actions à négociation restreinte (« UANR »). Les résultats liés au rendement se fondent principalement sur le BAIIA ajusté (note 15) et sur le rendement du capital investi, d'après une moyenne sur trois ans, ainsi que d'autres éléments. Les UAR sont versées en trésorerie, au mois de juin de l'exercice suivant la période de trois ans au cours de laquelle les droits sont acquis. La charge liée aux UAR est comptabilisée sur la même période de trois ans. Les UANR sont passées en charges et deviennent acquises à raison de un tiers chaque année et elles sont versées en trésorerie chaque mois de juin.

La société en commandite a adopté une politique aux termes de laquelle chaque administrateur doit détenir au moins 5 000 actions ordinaires ou leur équivalent, ou les deux, sous forme d'unités d'actions différées (« UAD ») de PTKP. Un régime d'unités d'actions différées a été instauré et permet aux administrateurs indépendants de recevoir une partie ou la totalité de leurs honoraires en UAD. Aux termes de ce régime, des unités supplémentaires peuvent être émises en tant qu'équivalents de dividende lorsque PTKP déclare et verse un dividende à ses actionnaires. Advenant qu'un administrateur quitte ses fonctions, ses UAD lui seront réglées en trésorerie. Au 30 juin 2021, des UAD se chiffrant à 0,4 M\$ avaient été constatées (0,4 M\$ au 31 décembre 2020).

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

### 10 Dette à long terme

	Échéance	30 juin 2021 \$	31 décembre 2020 \$
Facilité de crédit de premier rang de PK S.E.C. <sup>c)</sup>	2026	12 797	8 941
Billets non garantis de premier rang échéant le 24 avril 2025	2025	123 009	122 847
Billets non garantis de premier rang échéant le 9 avril 2029 <sup>b)</sup>	2029	132 027	-
Convention d'AgCredit <sup>a)</sup>	2023, 2025, 2036, 2037	487 963	444 933
Débeture de PKSI en faveur d'IQ	2028	101 278	98 251
Débeture de PKSB en faveur d'IQ <sup>e)</sup>	2034	20 298	-
Deuxième facilité de crédit de Nordea <sup>d)</sup>	2029	57 689	53 225
Prêt d'Investissement Québec	2026	19 952	23 024
Emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario	2026	2 285	2 252
		957 298	753 473
Débetures de PKSI en faveur d'IQ		9 582	1 250
Deuxième facilité de crédit de Nordea <sup>d)</sup>		7 103	3 307
Prêt d'Investissement Québec		4 938	4 938
Emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario		485	-
<b>Moins la partie courante de la dette à long terme</b>		<b>22 108</b>	<b>9 495</b>
<b>Dette à long terme</b>		<b>935 190</b>	<b>743 978</b>

Les montants ne tiennent pas compte des frais de financement différés.

#### a) Convention d'AgCredit

Le 19 mars 2021, la société en commandite a conclu la deuxième modification de la convention d'AgCredit, afin de permettre l'investissement prévu d'IQ dans le projet d'expansion à Sherbrooke et de combler les autres besoins de financement des investissements en immobilisations.

#### b) Acte de fiducie – Billets non garantis de premier rang échéant le 9 avril 2029

Le 8 avril 2021, la société en commandite a émis des billets non garantis de premier rang à 5,375 % d'un montant en capital de 135 M\$ échéant le 9 avril 2029 (les « billets non garantis de premier rang échéant le 9 avril 2029 » ou les « billets échéant en 2029 ») dans le cadre d'un placement privé réalisé au Canada conformément aux dispenses d'inscription et de prospectus applicables. Les billets échéant en 2029 ont été émis aux termes d'un acte de fiducie intervenu le 8 avril 2021 entre la société en commandite, les garants et Société de fiducie Computershare du Canada (l'« acte de fiducie régissant les billets échéant en 2029 »). Les intérêts sur les billets échéant en 2029 courent à raison de 5,375 % par année et sont payables semestriellement le 9 avril et le 9 octobre de chaque année.

Aux termes des billets échéant en 2029, les « filiales assujetties à des restrictions » désignent toute filiale de la société en commandite qui n'est pas une filiale non assujettie à des restrictions au sens donné à ce terme par l'acte de fiducie régissant les billets échéant en 2029 (y compris TAD Canco Inc., TAD Luxembourg S.A.R.L., K.T.G. (USA) Inc. (« KTG »), Produits Kruger Sherbrooke Inc. (« PKSI »), KP TAD Holdco Inc., TAD2 GP ULC, TAD2 US LP, TAD1 Canco I Inc., TAD1 GP ULC, TAD1 US LP, TAD1 Canco II Inc., 1061021 Delaware Inc., 8528365 Canada Inc., Produits Kruger SB Inc. (« PKSB ») et les filiales non significatives, telles qu'elles sont définies par l'acte de fiducie régissant les billets échéant en 2029).

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Les billets échéant en 2029 représentent des obligations non garanties de premier rang de la société en commandite. Les billets échéant en 2029 sont de rang supérieur, quant au droit de paiement, à toutes les dettes subordonnées actuelles et futures de la société en commandite et sont de rang égal, quant au droit de paiement, à toutes les dettes de la société en commandite qui ne sont pas subordonnées aux billets échéant en 2029 quant au droit de paiement, autres que les dettes qui sont de rang supérieur aux billets échéant en 2029 en vertu de la loi. Les billets échéant en 2029 seront dans les faits subordonnés à toutes les dettes garanties existantes et futures de la société en commandite, jusqu'à concurrence des actifs garantissant ces dettes.

Les billets échéant en 2029 sont garantis inconditionnellement, conjointement et solidairement, par toutes les filiales assujetties à des restrictions actuelles et futures (les « garants »). Les garanties représentent des obligations non garanties de premier rang de chacun des garants; elles sont de rang supérieur, quant au droit de paiement, à toutes les dettes subordonnées actuelles et futures des garants et sont de rang égal, quant au droit de paiement, à toutes les dettes de ces garants qui ne sont pas subordonnées, quant au droit de paiement, à leurs garanties, autres que les dettes qui sont de rang supérieur aux garanties en vertu de la loi.

En tout temps avant le 9 avril 2024, la société en commandite peut rembourser jusqu'à 40,0 % du montant en capital total des billets échéant en 2029 à un prix de rachat correspondant à 105,375 % du montant en capital des billets échéant en 2029 devant être remboursés, plus les intérêts courus et impayés à la date de remboursement, le produit net étant versé à la société en commandite à même certains placements de titres survenant après la date d'émission.

En tout temps avant le 9 avril 2024, la société en commandite peut rembourser les billets échéant en 2029 à un prix de remboursement correspondant au plus élevé a) de la prime applicable (au sens de l'acte de fiducie régissant les billets échéant en 2029) et b) de 101 % du montant en capital total des billets échéant en 2029 remboursés, plus, dans chaque cas, les intérêts courus et impayés, s'il en est, à la date de remboursement applicable.

À compter du 9 avril 2024, la société en commandite peut rembourser la totalité ou une partie des billets échéant en 2029 aux prix suivants, majorés des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement applicable si le remboursement a lieu pendant la période de 12 mois commençant le 9 avril des années indiquées ci-dessous :

<u>Année</u>	<u>Pourcentage</u>
2024	102,688 %
2025	101,344 %
2026 et par la suite	100,000 %

Advenant un changement de contrôle de la société en commandite (au sens donné dans l'acte de fiducie régissant les billets échéant en 2029), celle-ci sera tenue d'offrir de racheter la totalité ou une partie des billets échéant en 2029 de chacun des porteurs contre un paiement en trésorerie correspondant à 101 % du montant en capital total des billets échéant en 2029 rachetés, plus les intérêts courus et impayés y afférents à la date de rachat.

L'acte de fiducie régissant les billets échéant en 2029 renferme des clauses restrictives de la société en commandite, notamment des limites sur le versement de certains paiements soumis à des restrictions par la société en commandite ou les filiales assujetties à des restrictions, des restrictions quant à la capacité de la société en commandite et des filiales assujetties à des restrictions de contracter certaines dettes, des restrictions quant aux transactions avec des sociétés liées, des limites sur l'exercice d'activités autres que celles que réalisaient la société en commandite et les filiales assujetties à certaines restrictions à la date d'émission des billets échéant en 2029 et toute autre activité raisonnablement connexe, accessoire, complémentaire ou auxiliaire à ces activités, des limites sur la création de restrictions contractuelles visant

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

---

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

la capacité de la société en commandite ou des filiales assujetties à des restrictions de poser certains gestes, notamment le paiement de dividendes ou de distributions, des restrictions quant à la consolidation, au regroupement ou à la fusion avec d'autres entités, et des restrictions quant à la vente, au transfert, à la location, à la transmission ou à toute autre aliénation de la totalité ou de la quasi-totalité des biens de la société en commandite et des filiales assujetties à des restrictions, prises collectivement.

L'acte de fiducie régissant les billets échéant en 2029 prévoit les cas de défaut usuels tels que le défaut de paiement, la liquidation d'actifs, le changement de contrôle, le défaut de paiement ou l'accélération de toute dette d'un montant global supérieur à 25 M\$, l'insolvabilité et les procédures de réalisation.

### c) Convention de crédit de premier rang de PK S.E.C.

Le 21 mai 2021, la société en commandite a conclu une septième convention de crédit modifiée et reformulée (la « convention de crédit de premier rang de PK S.E.C. ») relative à sa facilité de crédit renouvelable (la « facilité de crédit de premier rang de PK S.E.C. ») afin de modifier certaines obligations de ne pas faire et d'autres dispositions de la convention de crédit de premier rang de PK S.E.C. de manière à permettre la mise en œuvre du projet d'expansion à Sherbrooke. Parallèlement à l'émission des billets échéant en 2029 le 8 avril 2021, la capacité d'emprunt aux termes de la facilité de crédit de premier rang a été réduite, passant de 250 M\$ à 200 M\$. Les emprunts aux termes de la facilité de crédit de premier rang de PK S.E.C. portent intérêt à un taux de référence en fonction du taux préférentiel canadien, du taux de base américain, du taux des acceptations bancaires, du taux LIBOR ou du taux de référence de remplacement en vigueur, majoré d'une marge se situant entre 0,20 % et 3,50 % établie selon le ratio du total de la dette nette à long terme sur le BAIIA (au sens de la convention de crédit de premier rang de PK S.E.C.) et selon le type d'avance. La convention de crédit de premier rang de PK S.E.C. a une durée de cinq ans et vient à échéance le 21 mai 2026. La convention de crédit de premier rang de PK S.E.C. prévoit certaines clauses restrictives et obligations auxquelles la société en commandite doit se soumettre.

La convention de crédit de premier rang de PK S.E.C. est garantie par PK S.E.C., PKGP, Produits Kruger Gestion Immobilière Inc., Kruger Products (USA) Inc., Produits Kruger PHF G.P. Inc. et Produits Kruger PHF S.E.C. et leurs filiales respectives (les « filiales assujetties à des restrictions »). La société en commandite et les filiales assujetties à des restrictions ont consenti des sûretés et des hypothèques de premier rang sur leurs immobilisations corporelles et incorporelles actuelles et futures pour garantir les obligations aux termes de la convention de crédit de premier rang de PK S.E.C., notamment un nantissement sur tout capital social ou toute participation dans toutes les filiales détenues par la société en commandite et les filiales assujetties à des restrictions.

### d) Deuxième convention de crédit Nordea

Le 21 mai 2021, la société en commandite a conclu une convention de crédit modifiée (la « deuxième convention de crédit Nordea ») relative à sa deuxième facilité de crédit Nordea en lien avec la modification de la convention de crédit de premier rang de PK S.E.C. Aucune modification importante n'a été apportée à la deuxième facilité de crédit Nordea.

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

e) Débenture de PKSB en faveur d'IQ

Le 21 mai 2021, PKSB a conclu une entente visant l'émission d'une débenture convertible de 10 ans en faveur d'Investissement Québec (« IQ ») d'un montant en capital maximal de 75 M\$ (la « débenture de PKSB en faveur d'IQ »). Le 21 mai 2021, un montant de 27 M\$ de cette débenture a été émis. L'objectif de la débenture de PKSB en faveur d'IQ est de financer une partie de la mise en place d'une machine de crêpage à sec léger (la « machine LDC ») dans une nouvelle installation sur un site adjacent à l'installation de la machine TAD à Sherbrooke, dans le cadre du projet d'expansion à Sherbrooke. La débenture de PKSB en faveur d'IQ vient à échéance dix ans après la première date à survenir entre i) la date de mise en service commerciale de la machine LDC (la « date de mise en service de la machine LDC ») et ii) le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Les emprunts au titre de la débenture de PKSB en faveur d'IQ portent intérêt à un taux d'intérêt inscrit à l'actif fixe de 2,0 % par année (le « taux fixe ») calculé mensuellement à compter de la date de débours de chacun des versements relatifs au montant déboursé. Advenant un cas de défaut de la société en commandite (un « défaut de PK S.E.C. ») aux termes de la convention de contribution de PK S.E.C. (note 14), le taux fixe augmenterait à compter de la date de défaut de PK S.E.C. (la « date de défaut de PK S.E.C. ») pour s'établir à 6,0 % par année (le « taux fixe en cas de défaut »), jusqu'à ce que le défaut de PK S.E.C. soit résorbé à la satisfaction d'IQ dans les douze mois de la date de défaut de PK S.E.C., sans quoi le taux fixe en cas de défaut s'appliquerait de façon permanente. L'intérêt est inscrit à l'actif dans le capital du prêt à compter de la date du premier prélèvement sur le prêt jusqu'à la date de mise en service de la machine LDC. À compter de la date de mise en service de la machine LDC, l'intérêt cessera d'être inscrit à l'actif et sera exigible mensuellement.

La débenture de PKSB en faveur d'IQ est remboursable mensuellement à compter de 24 mois après la première des dates suivantes : i) la date de mise en service de la machine LDC et ii) le 1<sup>er</sup> septembre 2024. PKSB entreprend ces paiements pour pousser la société en commandite à faire, sans quoi IQ aura un droit de conversion à des modalités de conversion qui lui procureront une participation de 100 % dans PKSB si la totalité de la débenture est ainsi convertie.

Aux termes d'une convention de remboursement intervenue entre la société en commandite, PKSB et IQ le 21 mai 2021 (la « convention de remboursement »), la société en commandite effectuera les paiements de remboursement mensuels à IQ. En contrepartie de ces paiements, la société en commandite recevra des actions de PKSB d'une catégorie réservée exclusivement à IQ devant comprendre des droits de même rang que les actions ordinaires détenues par la société en commandite. Aux termes de la convention de remboursement, une fois tous les paiements de remboursement effectués par la société en commandite, celle-ci détiendra une participation de 100 % dans PKSB. PKSB peut rembourser par anticipation ou faire en sorte que soit remboursé par anticipation la débenture de PKSB en faveur d'IQ, en tout ou en partie, en tout temps et sans pénalité.

Les paiements de remboursement de la société en commandite à IQ seront financés à même des réductions de tarifs accordées à la société en commandite, à PKSB et à PKSI pour leurs usines aux termes du programme de réductions de tarifs applicable aux clients facturés au tarif « L », administré par le ministère des Finances du Québec (les « réductions de tarifs »). Les réductions de tarifs sont détenues par la société en commandite dans un compte bancaire désigné réservé exclusivement au financement des paiements de remboursement de la société en commandite à IQ (le « compte désigné »). La société en commandite a consenti à IQ une hypothèque mobilière de premier rang sur le compte désigné. La société en commandite et IQ ont conclu une convention de contrôle de compte à l'égard de cette hypothèque et du compte désigné. Le compte désigné est comptabilisé à l'état consolidé résumé non audité de la situation financière dans la trésorerie soumise à restrictions (note 17).

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

La débenture de PKSB en faveur d'IQ renferme des clauses restrictives, notamment, sans s'y limiter, l'obligation de communiquer les états financiers et autres informations.

La débenture de PKSB en faveur d'IQ renferme des cas de défaut usuels, notamment le défaut de conversion, la fausse déclaration et la violation de clauses restrictives.

La société en commandite garantit, conjointement et solidairement, jusqu'à un maximum de 90 M\$ : i) le prêt d'IQ pour papier hygiénique consenti à PKSI ii) le prêt d'IQ pour papier mouchoir consenti à PKSB, et iii) la débenture de PKSB en faveur d'IQ.

### f) Entente de prêt d'IQ pour papier hygiénique

PKSI est partie à une entente de prêt datée du 21 mai 2021 intervenue entre PKSI, à titre d'emprunteur, et IQ, à titre de prêteur (l'« entente de prêt d'IQ pour papier hygiénique ») aux termes de laquelle un prêt garanti non renouvelable subordonné d'un montant maximal de 47 M\$ (le « prêt d'IQ pour papier hygiénique ») est consenti à PKSI. Aucun montant n'avait été prélevé aux termes du prêt d'IQ pour papier hygiénique au 30 juin 2021. L'objectif du prêt d'IQ pour papier hygiénique est de financer la mise en place d'une chaîne de transformation du papier hygiénique (la « ligne BT ») à son usine TAD existante à Sherbrooke, dans le cadre du projet d'expansion à Sherbrooke. Le prêt d'IQ pour papier hygiénique vient à échéance dix ans après la première date à survenir entre i) la date de mise en service commerciale de la ligne BT (la « date de mise en service de la ligne BT ») et ii) le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Les emprunts au titre du prêt d'IQ pour papier hygiénique portent intérêt à un taux fixe de 2,0 % par année (le « taux fixe ») calculé mensuellement à compter de la date de débours de chacun des versements relatifs au montant déboursé. Advenant un cas de défaut de la société en commandite (un « défaut de PK S.E.C. ») aux termes de la convention de contribution de PK S.E.C. (note 14), le taux fixe augmenterait à compter de la date de défaut de PK S.E.C. (la « date de défaut de PK S.E.C. ») pour s'établir à 6,0 % par année (le « taux fixe en cas de défaut »), jusqu'à ce que le défaut de PK S.E.C. soit résorbé à la satisfaction d'IQ dans les douze mois de la date de défaut de PK S.E.C., sans quoi le taux fixe en cas de défaut s'appliquerait de façon permanente. L'intérêt est inscrit à l'actif dans le capital du prêt à compter de la date du premier prélèvement sur le prêt jusqu'à la date de mise en service de la ligne BT. À compter de la date de mise en service de la ligne BT, l'intérêt cessera d'être inscrit à l'actif et sera exigible mensuellement.

Le prêt d'IQ pour papier hygiénique est assorti d'un moratoire sur le remboursement du capital, prenant fin au plus tard 36 mois après le 1<sup>er</sup> novembre 2022, après quoi le capital sera remboursé à raison de 84 versements mensuels égaux consécutifs. PKSI peut rembourser le prêt d'IQ pour papier hygiénique, en tout ou en partie, en tout temps et sans pénalité.

L'entente de prêt d'IQ pour papier hygiénique renferme des clauses restrictives, notamment, sans s'y limiter, l'obligation de communiquer de l'information de nature financière et autre à IQ et de veiller au maintien en vigueur de l'entente, au maintien de l'assurance et à la poursuite des activités. L'entente de prêt d'IQ pour papier hygiénique comporte également des clauses restrictives relativement à la cession d'actifs, à la contraction de dettes et à l'attribution de privilèges ainsi qu'au changement de contrôle et aux changements touchant le projet d'expansion à Sherbrooke.

L'entente de prêt d'IQ pour papier hygiénique prévoit des cas de défaut usuels, notamment le défaut d'exécution, le défaut de paiement, la fausse déclaration, la violation de clauses restrictives, le défaut croisé à toute autre entente conclue avec IQ ou un prêteur principal de PKSI, l'insolvabilité et les procédures d'exécution.

La société en commandite garantit, conjointement et solidairement, jusqu'à un maximum de 90 M\$ : i) le prêt d'IQ pour papier hygiénique consenti à PKSI ii) le prêt d'IQ pour papier mouchoir consenti à PKSB, et iii) la débenture de PKSB en faveur d'IQ.

Le prêt d'IQ pour papier hygiénique est garanti par la ligne BT. La sûreté est au second rang, immédiatement après la sûreté consentie en faveur des prêteurs principaux de PKSI.

## Produits Kruger S.E.C.

### Notes annexes

#### Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

---

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

g) Entente de prêt d'IQ pour papier mouchoir

PKSB est partie à une entente de prêt datée du 21 mai 2021 intervenue entre PKSB, à titre d'emprunteur, et IQ, à titre de prêteur (l'« entente de prêt d'IQ pour papier mouchoir ») aux termes de laquelle un prêt garanti non renouvelable subordonné d'un montant maximal de 43 M\$ (le « prêt d'IQ pour papier mouchoir ») est consenti à PKSB. Aucun montant n'avait été prélevé aux termes du prêt d'IQ pour papier mouchoir au 30 juin 2021. L'objectif du prêt d'IQ pour papier mouchoir est de financer la mise en place d'une chaîne de transformation du papier mouchoir (la « ligne FT ») dans une nouvelle installation sur un site adjacent à l'installation de la machine TAD à Sherbrooke, dans le cadre du projet d'expansion à Sherbrooke. Le prêt d'IQ pour papier mouchoir vient à échéance dix ans après la première date à survenir entre i) la date de mise en service commerciale de la ligne FT (la « date de mise en service de la ligne FT ») et ii) le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Les emprunts au titre du prêt d'IQ pour papier mouchoir portent intérêt à un taux fixe de 2,0 % par année (le « taux fixe ») calculé mensuellement à compter de la date de débours de chacun des versements relatifs au montant déboursé. Advenant un cas de défaut de la société en commandite (un « défaut de PK S.E.C. ») aux termes de la convention de contribution de PK S.E.C. (note 14), le taux fixe augmenterait à compter de la date de défaut de PK S.E.C. (la « date de défaut de PK S.E.C. ») pour s'établir à 6,0 % par année (le « taux fixe en cas de défaut »), jusqu'à ce que le défaut de PK S.E.C. soit résorbé à la satisfaction d'IQ dans les douze mois de la date de défaut de PK S.E.C., sans quoi le taux fixe en cas de défaut s'appliquerait de façon permanente. L'intérêt est inscrit à l'actif dans le capital du prêt à compter de la date du premier prélèvement sur le prêt jusqu'à la date de mise en service de la ligne FT. À compter de la date de mise en service de la ligne FT, l'intérêt cessera d'être inscrit à l'actif et sera exigible mensuellement.

Le prêt d'IQ pour papier mouchoir est assorti d'un moratoire sur le remboursement du capital, prenant fin au plus tard 24 mois après le 1<sup>er</sup> juillet 2023, après quoi le capital sera remboursé à raison de 96 versements mensuels égaux consécutifs. PKSB peut rembourser le prêt d'IQ pour papier mouchoir, en tout en en partie, en tout temps et sans pénalité.

L'entente de prêt d'IQ pour papier mouchoir renferme des clauses restrictives, notamment, sans s'y limiter, l'obligation de communiquer de l'information de nature financière et autre à IQ et de veiller au maintien en vigueur de l'entente, au maintien de l'assurance et à la poursuite des activités. L'entente de prêt d'IQ pour papier mouchoir comporte également des clauses restrictives relativement à la cession d'actifs, à la contraction de dettes et à l'attribution de privilèges ainsi qu'au changement de contrôle et aux changements touchant le projet d'expansion à Sherbrooke.

L'entente de prêt d'IQ pour papier mouchoir prévoit des cas de défaut usuels, notamment le défaut d'exécution, le défaut de paiement, la fausse déclaration, la violation de clauses restrictives, le défaut croisé à toute autre entente conclue avec IQ ou un prêteur principal de PKSB, l'insolvabilité et les procédures d'exécution.

La société en commandite garantit, conjointement et solidairement, jusqu'à un maximum de 90 M\$ : i) le prêt d'IQ pour papier hygiénique consenti à PKSI ii) le prêt d'IQ pour papier mouchoir consenti à PKSB, et iii) la débenture de PKSB en faveur d'IQ.

Le prêt d'IQ pour papier mouchoir est garanti par la ligne FT. La sûreté est au second rang, immédiatement après la sûreté consentie en faveur des prêteurs principaux de PKSB.

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

---

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

### h) Convention de crédit de premier rang de PKSB

PKSB est partie à une convention de crédit datée du 21 mai 2021 intervenue entre PKSB, à titre d'emprunteur, les prêteurs partie à cette convention et la Banque Nationale du Canada, à titre d'agent administratif (la « convention de crédit de premier rang de PKSB »). Conformément à la convention de crédit de premier rang de PKSB, un prêt à la construction de 70 M\$ remboursable au plus tard le 21 mai 2028 (la « facilité de construction de PKSB ») et un prêt renouvelable de 10 M\$ échéant le 21 mai 2026 assortie d'une option de prorogation de la date d'échéance d'une année supplémentaire, chaque année (la « facilité de crédit renouvelable de PKSB ») ont été accordés aux termes de la facilité de crédit de premier rang de PKSB.

L'objectif de la facilité de construction de PKSB est de financer une partie de la mise en place de la machine LDC dans une nouvelle installation sur un site adjacent à l'installation de la machine TAD à Sherbrooke, dans le cadre du projet d'expansion à Sherbrooke, à condition que PKSB ait d'abord utilisé la totalité du montant de la débenture de PKSB en faveur d'IQ. La facilité de crédit renouvelable de PKSB servira à des fins générales de l'entreprise et aux besoins de fonds de roulement de PKSB.

Les emprunts aux termes de la facilité de construction de PKSB portent intérêt à un taux de référence en fonction du taux préférentiel canadien, du taux de base américain, du taux LIBOR, des commissions de signature des acceptations bancaires ou des commissions de lettres de crédit, majorés d'une marge se situant entre 0,15 % et 3,25 % établie selon le ratio d'endettement total (au sens de la convention de crédit de premier rang de PKSB) et selon le type d'avance. Les emprunts aux termes de la facilité de crédit renouvelable de PKSB portent intérêt à un taux de référence en fonction du taux préférentiel canadien ou du taux de base américain et selon le type d'avance. Des commissions pour droit d'usage sont aussi payables sur la tranche disponible de la facilité de crédit de premier rang de PKSB à un taux variant entre 0,50 % et 0,75 % en fonction du ratio d'endettement total (au sens de la convention de crédit de premier rang de PKSB).

De multiples prélèvements non renouvelables peuvent être faits sur la facilité de construction de PKSB jusqu'à sa conversion en emprunt à terme, laquelle aura lieu à la première des dates suivantes : i) la date de l'achèvement substantiel de la mise en place de la machine LDC (la « date d'achèvement substantiel de la machine LDC ») et ii) le 31 décembre 2025 (la « date d'acceptation définitive »). Une fois la conversion en emprunt à terme réalisée, le capital devra être remboursé sous forme de versements trimestriels correspondant à 1,875 % du montant de capital total de l'encours de la facilité de construction de PKSB, de nivelages annuels des flux de trésorerie (au sens de la convention de crédit de premier rang de PKSB) et de remboursements d'un montant égal au produit d'assurance reçu par PKSB et ses filiales, au produit de l'émission d'actions de PKSB et au produit de la vente ou de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles de PKSB et de ses filiales. PKSB peut rembourser la facilité de construction de PKSB à son gré et en tout temps, en tout ou en partie, sans prime ni pénalité.

À tout moment au cours de la période de six mois précédant le 30 avril 2025 (la « date d'achèvement substantiel prévue »), PKSB peut demander de réduire le montant non prélevé sur la facilité de construction de PKSB et d'augmenter la facilité de crédit renouvelable de PKSB du même montant. La date d'achèvement substantiel prévue peut être prorogée s'il est déterminé que la date d'achèvement substantiel de la machine LCD ne surviendra pas avant la date d'achèvement substantiel prévue.

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

---

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

La convention de crédit de premier rang de PKSB renferme certaines obligations de faire usuelles, y compris, sans s'y limiter, l'obligation de communiquer l'information, notamment financière, à l'agent administratif, de donner à l'agent administratif avis de la réalisation de certains événements significatifs, de veiller au maintien en vigueur des autorisations et des polices d'assurance, de respecter la législation, de payer les réclamations, notamment les taxes et impôts, de limiter les opérations avec des entreprises associées et de veiller au maintien en vigueur des sûretés.

Aux termes de la convention de crédit de premier rang de PKSB, PKSB doit respecter certaines clauses restrictives financières. En tout temps, à compter du premier jour du quatrième trimestre suivant le trimestre au cours duquel la conversion en emprunt à terme a lieu, PKSB doit maintenir, à chaque trimestre :

Un ratio d'endettement de premier rang d'au plus :

- i) 4,75x jusqu'à la fin du 7<sup>e</sup> trimestre, inclusivement;
- ii) 3,75x du 8<sup>e</sup> trimestre au 11<sup>e</sup> trimestre, inclusivement;
- iii) 3,25x à compter du 12<sup>e</sup> trimestre.

Un ratio d'endettement total d'au plus :

- i) 7,00x jusqu'à la fin du 7<sup>e</sup> trimestre, inclusivement;
- ii) 5,25x du 8<sup>e</sup> trimestre au 11<sup>e</sup> trimestre, inclusivement;
- iii) 4,50x à compter du 12<sup>e</sup> trimestre.

Un ratio de couverture des frais fixes d'au moins :

- i) 1,10x jusqu'à la fin du 7<sup>e</sup> trimestre, inclusivement;
- ii) 1,25x à compter du 8<sup>e</sup> trimestre.

La convention de crédit de premier rang de PKSB renferme certaines obligations de ne pas faire usuelles imposées à PKSB, notamment, sans s'y limiter, des restrictions quant à la capacité de PKSB, sous réserve de certaines exceptions, d'octroyer des privilèges, de contracter des dettes, de fusionner ou de se regrouper, de faire des investissements et d'octroyer des prêts, de donner des garanties, de payer des frais de gestion, de faire des acquisitions, de déclarer, de réserver et de verser des distributions, de réduire le capital, de vendre ou de céder autrement des actifs, d'engager des dépenses d'investissement ou d'apporter des changements importants à ses activités.

La convention de crédit de premier rang de PKSB prévoit des cas de défaut usuels, notamment, sans s'y limiter, le défaut de paiement, la fausse déclaration, la violation de clauses restrictives, le défaut croisé et l'accélération croisée d'autres dettes au-delà d'un certain seuil, le défaut croisé à la débeture de PKSB en faveur d'IQ, à l'entente de prêt d'IQ pour papier mouchoir et à la convention de crédit de premier rang de PK S.E.C, l'insolvabilité, le changement de contrôle de PKSB ou de la société en commandite et les procédures d'exécution.

En garantie des obligations découlant de la convention de premier rang de PKSB, cette dernière doit i) consentir des sûretés de premier rang (sous réserve des privilèges autorisés) sur toutes ses immobilisations corporelles et incorporelles actuelles et futures, y compris un nantissement sur tout capital social ou toute participation dans toutes ses filiales, et des sûretés sur la machine LDC et la ligne FT, en faveur de l'agent administratif aux termes de la convention de crédit de premier rang de PKSB, ii) faire en sorte que toute filiale en propriété exclusive de PKSB garantisse solidairement les obligations découlant de la convention de crédit de premier rang de PKSB (les « futurs garants ») et consentent des sûretés de premier rang (sous réserve des privilèges autorisés) sur toutes leurs immobilisations corporelles et incorporelles actuelles et futures, y compris un nantissement sur tout capital social ou toute participation dans toutes leurs filiales, en faveur de l'agent administratif aux termes de la convention de crédit de premier rang de PKSB (en date du 30 juin 2021, il n'y avait aucun futur garant), et iii) faire en sorte que la société en commandite donne en nantissement, sous réserve d'un droit de recours limité, tout capital social qu'elle détient dans PKSB.

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

i) Lettre d'intention de Citizens

Le 23 juin 2021, KTG a conclu une lettre d'intention avec Citizens Bank, N.A. visant le financement de la totalité des coûts associés à la mise en place d'une chaîne de transformation du papier mouchoir (la « ligne FT de KTG ») aux installations de Memphis (le « prêt de Citizens pour papier mouchoir »). Le prêt de Citizens pour papier mouchoir ne doit pas excéder le moindre de i) 21,8 M\$ US et de ii) 100 % de la juste valeur marchande de la ligne FT de KTG. Le prêt consistera en un seul prélèvement à la suite de la mise en place de la ligne FT de KTG, qui est prévue pour 2022. La durée prévue du prêt de Citizens pour papier mouchoir est de sept ans.

### 11 Obligations locatives

Les contrats de location de la société en commandite visent des actifs au titre de droits d'utilisation des terrains, des bâtiments, du matériel et des véhicules motorisés. Les flux de trésorerie non actualisés contractuels des obligations locatives s'établissent comme suit :

	<u>30 juin 2021</u>
	<u>\$</u>
Moins de 1 an	28 345
Entre 1 an et 5 ans	77 767
Plus de 5 ans	63 167
	<u>169 279</u>

Les options de renouvellement ont été incluses dans l'évaluation des obligations locatives lorsqu'il existe la certitude raisonnable que la société en commandite exercera l'option de renouvellement.

La charge d'intérêts des obligations locatives, les charges liées aux paiements locatifs variables qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des obligations locatives, les charges liées aux contrats de location visant des biens de faible valeur et les charges liées aux contrats de location à court terme se détaillent comme suit :

	<u>Trimestre clos le 30 juin 2021</u>	<u>Trimestre clos le 30 juin 2020</u>	<u>Semestre clos le 30 juin 2021</u>	<u>Semestre clos le 30 juin 2020</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Charge d'intérêts des obligations locatives <sup>a)</sup>	1 402	1 396	2 984	2 823
Charges liées aux paiements locatifs variables qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des obligations locatives <sup>b)</sup>	1 335	1 145	2 758	2 436
Charges liées aux contrats de location visant des biens de faible valeur <sup>b)</sup>	65	62	129	130
Charges liées aux contrats de location à court terme <sup>c)</sup>	1 040	-	1 198	-
	<u>3 842</u>	<u>2 603</u>	<u>7 069</u>	<u>5 389</u>

- a) Prise en compte dans la charge d'intérêts figurant à l'état consolidé résumé non audité du résultat global.  
b) Prises en compte dans le coût des produits vendus et les frais de vente, frais généraux et frais d'administration figurant à l'état consolidé résumé non audité du résultat global.  
c) Prises en compte dans le coût des produits vendus figurant à l'état consolidé résumé non audité du résultat global.

Les charges liées aux paiements locatifs variables qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des obligations locatives comprennent les paiements locatifs variables au titre des charges d'exploitation, de l'impôt foncier et des frais d'assurance.

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

### Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements locatifs non versés à la date de début, actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il est impossible de déterminer facilement ce taux, au taux d'emprunt marginal de la société en commandite. En règle générale, la société en commandite utilise son taux d'emprunt marginal en tant que taux d'actualisation. Le taux moyen appliqué au 30 juin 2021 est de 3,94 % (4,33 % au 31 décembre 2020). Les paiements locatifs variables qui ne sont pas tributaires d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative.

## 12 Distributions et passif lié aux parts de société en commandite

	<b>Passif lié aux parts de société en commandite \$</b>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	185 424
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite (note 5)	6 856
Distributions à des fins fiscales	(17 535)
Au 30 juin 2021	174 745

Les distributions de parts de société en commandite versées, la partie des distributions réinvestie par les commanditaires, les parts de société en commandite supplémentaires émises au prix par part et le produit brut s'établissent comme suit :

<u>Date de paiement des distributions</u>	<u>Semestre clos le 30 juin 2021</u>			
	<u>Distributions de parts de société en commandite \$</u>	<u>Prix par part \$</u>	<u>Nombre de parts de société en commandite émises</u>	<u>Produit brut \$</u>
15 janvier 2021	11 919	10,70	507 826	5 434
15 avril 2021	12 010	10,47	528 465	5 533
	<u>23 929</u>		<u>1 036 291</u>	<u>10 967</u>

  

<u>Date de paiement des distributions</u>	<u>Semestre clos le 30 juin 2020</u>			
	<u>Distributions de parts de société en commandite \$</u>	<u>Prix par part \$</u>	<u>Nombre de parts de société en commandite émises</u>	<u>Produit brut \$</u>
15 janvier 2020	11 393	9,84	1 016 179	9 999
15 avril 2020	11 576	9,92	1 025 660	10 175
	<u>22 969</u>		<u>2 041 839</u>	<u>20 174</u>

Le 15 juillet 2021, la société en commandite a versé des distributions de 12,1 M\$ aux commanditaires. En vertu du régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») de la société en commandite, une partie des distributions a été réinvestie par les commanditaires, et la société en commandite a donc émis 536 167 parts de société en commandite au prix de 10,32 \$. Pour le semestre clos le 30 juin 2021, une diminution de 0,1 M\$ a été comptabilisée comme un ajustement de juste valeur pour refléter la valeur marchande des parts de société en commandite émises.

Après le 30 juin 2021, la société en commandite a déclaré des distributions de 12,2 M\$, à verser le 15 octobre 2021.

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

### Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

La société en commandite a versé les distributions de parts de société en commandite, les distributions à des fins fiscales et les avances suivantes à ses parties liées :

	Semestre clos le 30 juin 2021			
	Avances versées	Distributions à des fins fiscales	Distributions de parts de société en commandite	Total
	\$	\$	\$	\$
Versées à Kruger Inc. <sup>a)</sup>	5 114	10 149	10 205	25 468
Versées à PKGP	-	1	2	3
Versées à PTKP <sup>b)</sup>	897	1 738	2 755	5 390
Total versé	6 011	11 888	12 962	30 861

  

	Semestre clos le 30 juin 2020			
	Avances versées	Distributions à des fins fiscales	Distributions de parts de société en commandite	Total
	\$	\$	\$	\$
Versées à Kruger Inc. <sup>a)</sup>	1 963	4 322	-	6 285
Versées à PKGP	-	-	2	2
Versées à PTKP <sup>b)</sup>	360	781	2 793	3 934
Total versé	2 323	5 103	2 795	10 221

a) Pour les semestres clos les 30 juin 2021 et 2020, les distributions de parts de société en commandite ont été versées à Kruger Inc., déduction faite des distributions réinvesties dans le cadre du RRD. Pour le semestre clos le 30 juin 2021, les distributions réinvesties par Kruger Inc. dans le cadre du RRD ont totalisé 10,2 M\$ (19,5 M\$ pour le semestre clos le 30 juin 2020).

b) Pour les semestres clos les 30 juin 2021 et 2020, les distributions de parts de société en commandite ont été versées à PTKP, déduction faite des distributions réinvesties dans le cadre du RRD. Pour le semestre clos le 30 juin 2021, les distributions réinvesties par PTKP dans le cadre du RRD ont totalisé 0,8 M\$ (0,7 M\$ pour le semestre clos le 30 juin 2020).

#### *Distributions à des fins fiscales*

Le 26 février 2021, conformément aux dispositions relatives aux distributions à des fins fiscales énoncées dans la convention de société en commandite, la société en commandite a déclaré une distribution à des fins fiscales de 17,5 M\$, dont les avances de 5,6 M\$ ont été compensées et la tranche restante de 11,9 M\$ a été payée le 26 février 2021. Au cours du semestre clos le 30 juin 2021, conformément aux dispositions relatives aux distributions à des fins fiscales énoncées dans la convention de société en commandite, la société en commandite a versé à ses commanditaires des avances de 6,0 M\$, dont une tranche de 0,9 M\$ a été affectée au paiement d'un acompte provisionnel mensuel au nom de PTKP, le solde ayant été versé sous forme d'avances à Kruger Inc. et à PKGP. Les avances ne portent pas intérêt, sont sans recours et seront réglées au moment de la déclaration annuelle de la distribution à des fins fiscales.

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

### Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

#### 13 Impôt sur le résultat

La société en commandite n'était pas une entité assujettie à l'impôt pour les semestres clos les 30 juin 2021 et 2020. Le résultat de la société en commandite est transféré aux commanditaires, soit Kruger Inc., PKGP et PTKP. En revanche, les filiales de la société en commandite, à savoir KP USA, KTG, TAD Canco Inc., TAD Luxembourg S.A.R.L., KP TAD Holdco Inc., TAD1 Canco I Inc., TAD1 Canco II Inc., TAD1 GP ULC, TAD2 GP ULC, PKS1 et PKS2, sont des entités constituées en société par actions et sont, par conséquent, assujetties à l'impôt.

La charge (le produit) d'impôt a été comptabilisé selon la meilleure estimation de la direction du taux effectif moyen pondéré d'impôt sur le résultat annuel attendu pour l'exercice complet. Le taux effectif moyen pondéré d'impôt sur le résultat annuel estimatif pour le semestre clos le 30 juin 2021 était de (55,2 %) (18,9 % pour le semestre clos le 30 juin 2020).

Le tableau suivant présente les éléments de l'impôt sur le résultat :

	Trimestre clos le 30 juin 2021 \$	Trimestre clos le 30 juin 2020 \$	Semestre clos le 30 juin 2021 \$	Semestre clos le 30 juin 2020 \$
Charge d'impôt exigible	478	402	839	882
Charge (produit) d'impôt différé	(3 544)	8 409	(4 044)	7 800
	<u>(3 066)</u>	<u>8 811</u>	<u>(3 205)</u>	<u>8 682</u>

#### 14 Transactions entre parties liées

La société en commandite effectue la vente et l'achat de biens et de services avec Kruger Inc. et ses filiales (« parties liées ») dans le cours normal de ses activités. Ces transactions ne portent pas intérêt et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant convenu par les parties liées.

Kruger Inc. fournit également certains services de gestion et de soutien relativement au projet de machine TAD à Sherbrooke, y compris des services de gestion de projet et des services de soutien en ce qui a trait à la conception technique, à la construction, à la comptabilité et au financement d'entreprise.

Les ventes de biens à Kruger Inc. pour le semestre clos le 30 juin 2021 ont totalisé 0,1 M\$ (0,1 M\$ pour le semestre clos le 30 juin 2020). Les ventes de biens à des filiales de Kruger Inc. pour le semestre clos le 30 juin 2021 ont été de 1,2 M\$ (néant pour le semestre clos le 30 juin 2020). Les biens sont vendus aux prix et modalités qui seraient offerts à des tiers.

Les achats de biens et de services auprès de Kruger Inc. pour le semestre clos le 30 juin 2021 ont totalisé 4,2 M\$ (4,9 M\$ pour le semestre clos le 30 juin 2020). Les achats de biens et services auprès des filiales de Kruger Inc. pour le semestre clos le 30 juin 2021 ont totalisé 21,4 M\$ (30,9 M\$ pour le semestre clos le 30 juin 2020). Les biens sont acquis auprès de Kruger Inc. et des parties liées aux conditions et modalités commerciales d'usage. Ces achats de biens et de services sont pris en compte dans le coût des produits vendus et les frais de vente, frais généraux et frais d'administration des états consolidés résumés non audités du résultat global.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2021, des frais de gestion de 3,7 M\$ (3,7 M\$ pour le semestre clos le 30 juin 2020) ont été versés à Kruger Inc. en contrepartie des services de gestion fournis à la société en commandite.

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

### Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Le tableau qui suit présente les soldes des créances sur parties liées ou des dettes envers des parties liées :

	30 juin 2021	31 décembre 2020
	\$	\$
Créances sur Kruger Inc.	12	-
Créances sur les filiales de Kruger Inc.	-	13
Total des créances sur parties liées	12	13
Dettes envers Kruger Inc.	8 164	5 726
Dettes envers les filiales de Kruger Inc.	2 570	3 350
Dettes envers PTKP	24	21
Total des créances envers les parties liées	10 758	9 097
Dettes à long terme envers KB S.E.C.	40 959	-
Total de la dette à long terme envers une partie liée	40 959	-

Toutes les créances sur parties liées ou les dettes envers des parties liées doivent être réglées selon les modalités commerciales établies entre les parties. Ces montants ne comportent pas de sûreté et ne portent pas intérêt. Aucune provision n'était constituée pour les créances sur parties liées au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020. Aucune dette n'était exigible auprès des parties liées au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020.

#### *Dettes à long terme envers KB S.E.C.*

Dans le cadre de l'engagement de financement par IQ pour le projet d'expansion à Sherbrooke (note 10), la société en commandite a conclu une convention de contribution avec une filiale de le commanditaire majoritaire de la société en commandite, Kruger Brompton S.E.C. (« KB S.E.C. »), en date du 21 mai 2021 (la « convention de contribution de PK S.E.C. ») aux termes de laquelle la société en commandite devra verser à KB S.E.C. un total de 58 M\$ sur une période de 10 ans (la « contribution »). La contribution sera payable par la société en commandite en dix versements annuels égaux et consécutifs de 5,8 M\$ chacun, le premier versement étant exigible le 21 mai 2023 et les versements suivants, le 21 mai de chaque année par la suite, jusqu'au 21 mai 2032. Sans égard à ce qui précède, le premier versement au titre de la contribution sera réduit de 0,1 M\$, soit le prix d'achat payé par PKSB à KB S.E.C. dans le cadre de la vente d'un bien immeuble selon l'acte de vente daté du 21 mai 2021. La société en commandite a convenu de verser la contribution en échange de l'accès à des infrastructures et des services partagés, du transfert de biens en vue de la réalisation du projet d'expansion à Sherbrooke ainsi que de la facilitation par KB S.E.C. de la structure de capital et de financement du projet d'expansion à Sherbrooke. Le passif envers KB S.E.C. est estimé d'après les flux de trésorerie actualisés à un taux d'actualisation de 5,375 %. Au 30 juin 2021, une obligation de 41,0 \$ avait été comptabilisée à l'état consolidé résumé non audité de la situation financière à titre de dette à long terme envers une partie liée. La débenture de PKSB en faveur d'IQ (note 10 e)), le prêt d'IQ pour papier hygiénique (note 10 f)) et le prêt d'IQ pour papier mouchoir (note 10 g)) ont été conclus avec IQ par le commanditaire majoritaire de la société en commandite. Il a été déterminé que la différence entre la juste valeur de la dette à un taux d'intérêt du marché et le taux prescrit dans l'entente représente une subvention gouvernementale. Cependant, suite à la mise sur pied par KB S.E.C. de la structure de capital et de financement pour le projet d'expansion de Sherbrooke, il a été déterminé que la subvention gouvernementale n'est pas au bénéfice de la société en commandite et sera remboursée aux termes de la convention de contribution de PK S.E.C. Par conséquent, la juste valeur des prêts a été estimée en actualisant les flux de trésorerie au taux d'intérêt du marché de 5,375 % et, par conséquent, des frais de financement différés ont été comptabilisés. Au 30 juin 2021, des frais de financement différés de 18,6 M \$ liés à la débenture de PKSB en faveur d'IQ étaient comptabilisés dans l'état consolidé résumé non audité de la situation financière, de 11,9 M \$, dans les autres actifs à long terme, et de 6,7 M \$, dans la dette à long terme, selon la quote-part de la débenture de PKSB en faveur d'IQ émise à la clôture de la période. De plus, au 30 juin

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

2021, des frais de financement différés de 11,7 M \$ et de 10,7 M \$, respectivement, liés au prêt à IQ pour papier hygiénique et au prêt d'IQ pour papier mouchoir étaient comptabilisés dans les autres actifs à long terme à l'état consolidé résumé non audité de la situation financière.

La société en commandite a déclaré les distributions suivantes à ses parties liées :

	<u>30 juin 2021</u>	<u>31 décembre 2020</u>
	\$	\$
Distributions à verser à Kruger Inc.	10 337	10 163
Distributions à verser à PKGP	1	1
Distributions à verser à PTKP	1 768	1 755
Total des distributions à verser	<u>12 106</u>	<u>11 919</u>

## 15 Information sectorielle

### Secteurs à présenter

Pour établir les secteurs opérationnels, la direction s'est fondée sur les rapports revus par le chef de la direction, qui est considéré comme le principal décideur opérationnel. La société en commandite exerce des activités dans les deux secteurs suivants : le secteur Produits de consommation et le secteur Produits hors foyer (« PHF »).

a) Produits de consommation

Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication de la société en commandite situées au Canada (à New Westminster, en Colombie-Britannique; ainsi qu'à Crabtree, Sherbrooke et Gatineau, au Québec) et aux États-Unis (à Memphis, dans le Tennessee). Le secteur Produits de consommation comprend les ventes de produits de papier de marques telles que Cashmere<sup>MD</sup>, Purex<sup>MD</sup>, White Swan<sup>MD</sup>, Scotties<sup>MD</sup>, Sponge Towels<sup>MD</sup> et White Cloud<sup>MD</sup> et des produits de papier de marques de distributeurs.

b) PHF

Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication de la société en commandite situées au Canada. Le secteur PHF vend, principalement par l'intermédiaire de distributeurs, des produits de papier à des entreprises qui œuvrent dans des secteurs tels que la gestion immobilière, les soins de santé, la restauration, la fabrication et l'hébergement, ainsi qu'à des installations communautaires.

Le résultat d'exploitation des secteurs correspond au résultat de chaque secteur avant i) la charge d'intérêts, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) la perte de valeur (le profit sur la vente) des actifs non financiers, vi) les pertes (profits) sur la vente d'immobilisations corporelles, vii) la perte (le profit) de change, viii) les charges liées aux activités de restructuration, ix) la variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite, x) la variation de la juste valeur des dérivés, xi) les frais de consultation liés aux initiatives de transformation de l'exploitation, xii) les coûts liés au développement de l'entreprise et xiii) la perte (le profit) sur la vente de participations. Les états financiers consolidés résumés non audités font mention du « BAIIA ajusté », une mesure qui n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS. Par conséquent, il est possible que cette mesure ne soit pas comparable aux mesures similaires présentées par d'autres entités. Le « BAIIA ajusté du secteur Produits de consommation » et le « BAIIA ajusté du secteur PHF » correspondent au résultat d'exploitation des secteurs respectifs de la société en commandite.

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

### Siège social et autres

À compter du trimestre clos le 31 mars 2021, les ajustements temporels au titre de certains coûts de fabrication liés aux stocks qui étaient auparavant pris en compte dans le siège social et autres sont dorénavant inclus dans les secteurs Produits de consommation ou PHF. Le siège social et autres ne comprend plus maintenant que certains frais indirects de gestion qui n'entrent pas directement dans les secteurs.

Les actifs, les activités et les salariés de la société en commandite se trouvent principalement au Canada et aux États-Unis. Les mêmes actifs à long terme de la société en commandite sont employés dans les secteurs Produits de consommation et PHF. Par conséquent, les actifs ne peuvent être attribués à ces secteurs.

	Trimestre clos le 30 juin 2021			Total \$
	Produits de consommation \$	PHF \$	Siège social et autres \$	
Produits des activités ordinaires provenant des clients externes	292 361	47 000	-	339 361
BAIIA ajusté	40 292	(426)	(2 551)	37 315
Dotation aux amortissements				22 201
Charge d'intérêts				16 263
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite				3 428
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles				264
Perte sur la vente d'actifs non financiers				2
Coûts de restructuration, montant net				(15)
Profit de change				(4 059)
Coûts liés au développement de l'entreprise				50
Résultat avant impôt				(819)
Impôt sur le résultat				(3 066)
Résultat net				2 247

	Trimestre clos le 30 juin 2020			Total \$
	Produits de consommation \$	PHF \$	Siège social et autres \$	
Produits des activités ordinaires provenant des clients externes	338 242	48 521	-	386 763
BAIIA ajusté	69 580	(2 145)	(3 012)	64 423
Dotation aux amortissements				16 914
Charge d'intérêts				11 333
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite				2 520
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles				49
Coûts de restructuration, montant net				483
Profit de change				(5 789)
Frais de consultation liés aux initiatives de transformation de l'exploitation				1 198
Résultat avant impôt				37 715
Impôt sur le résultat				8 811
Résultat net				28 904

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

	Semestre clos le 30 juin 2021			
	Produits de consommation	PHF	Siège social et autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires provenant des clients externes	563 728	86 012	-	649 740
BAIIA ajusté	84 471	(5 336)	(4 355)	74 780
Dotation aux amortissements				40 367
Charge d'intérêts				29 185
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite				6 856
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles				264
Perte sur la vente d'actifs non financiers				3
Coûts de restructuration, montant net				41
Profit de change				(7 803)
Coûts liés au développement de l'entreprise				66
Résultat avant impôt				5 801
Impôt sur le résultat				(3 205)
Résultat net				9 006

	Semestre clos le 30 juin 2020			
	Produits de consommation	PHF	Siège social et autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires provenant des clients externes	651 531	110 378	-	761 909
BAIIA ajusté	123 929	(3 166)	(5 389)	115 374
Dotation aux amortissements				33 733
Charge d'intérêts				21 913
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite				5 040
Variation de la juste valeur des dérivés				(360)
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles				49
Perte sur la vente d'actifs non financiers				1
Coûts de restructuration, montant net				1 221
Perte de change				3 472
Frais de consultation liés aux initiatives de transformation de l'exploitation				4 331
Résultat avant impôt				45 974
Impôt sur le résultat				8 682
Résultat net				37 292

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

### Secteurs géographiques

La société en commandite a généré des produits des activités ordinaires au Canada et aux États-Unis. Les produits des activités ordinaires et les actifs ont été répartis entre les secteurs géographiques en fonction de l'emplacement respectif des clients et des actifs non courants.

	Trimestre clos le 30 juin 2021 \$	Trimestre clos le 30 juin 2020 \$	Semestre clos le 30 juin 2021 \$	Semestre clos le 30 juin 2020 \$
<b>Produits des activités ordinaires</b>				
Canada	219 384	218 438	413 987	448 533
États-Unis	119 977	168 325	235 753	313 376
	<u>339 361</u>	<u>386 763</u>	<u>649 740</u>	<u>761 909</u>
				<b>30 juin 2021</b>
		<b>Canada</b>	<b>États-Unis</b>	<b>Total</b>
		\$	\$	\$
Immobilisations corporelles		886 129	315 066	1 201 195
Goodwill		152 021	-	152 021
Immobilisations incorporelles		29 852	-	29 852
				<b>31 décembre 2020</b>
		<b>Canada</b>	<b>États-Unis</b>	<b>Total</b>
		\$	\$	\$
Immobilisations corporelles		865 247	328 944	1 194 191
Goodwill		152 021	-	152 021
Immobilisations incorporelles		26 205	-	26 205

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

### 16 Instruments financiers

#### *Classement des instruments financiers*

Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, au 30 juin 2021 :

	<b>Classement</b>	<b>Valeur comptable \$</b>	<b>Juste valeur \$</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions	Actifs financiers au coût amorti	129 711	129 711
Créances clients et autres créances	Actifs financiers au coût amorti	82 943	82 943
Créances sur parties liées	Actifs financiers au coût amorti	12	12
Avances versées aux commanditaires	Actifs financiers au coût amorti	6 011	6 011
Dérivé incorporé	Dérivé incorporé à la juste valeur par le biais du résultat net	10	10
Dettes fournisseurs	Passifs financiers au coût amorti	(82 450)	(82 450)
Charges à payer	Passifs financiers au coût amorti	(58 675)	(58 675)
Passifs sur contrat	Passifs financiers au coût amorti	(86 650)	(86 650)
Dettes envers des parties liées	Passifs financiers au coût amorti	(10 758)	(10 758)
Dette à long terme envers une partie liée	Passifs financiers au coût amorti	(40 959)	(40 959)
Distributions à verser	Passifs financiers au coût amorti	(12 106)	(12 106)
Dette à long terme	Passifs financiers au coût amorti	(957 298)	(983 575)
Obligations locatives	Passifs financiers au coût amorti	(129 714)	(129 714)
Passif lié aux parts de société en commandite	Passifs financiers au coût amorti	(174 745)	(174 745)

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers au 30 juin 2021, par niveau :

	<b>Niveau 1 \$</b>	<b>Niveau 2 \$</b>	<b>Niveau 3 \$</b>	<b>Total \$</b>
Dérivé incorporé	-	10	-	10
Dette à long terme	-	(983 575)	-	(983 575)
Passif lié aux parts de société en commandite	-	-	(174 745)	(174 745)

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, au 31 décembre 2020 :

	Classement	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers au coût amorti	128 739	128 739
Créances clients et autres créances	Actifs financiers au coût amorti	88 041	88 041
Créances sur parties liées	Actifs financiers au coût amorti	13	13
Avances versées aux commanditaires	Actifs financiers au coût amorti	5 647	5 647
Dérivé incorporé	Dérivé incorporé à la juste valeur par le biais du résultat net	10	10
Dettes fournisseurs	Passifs financiers au coût amorti	(109 593)	(109 593)
Charges à payer	Passifs financiers au coût amorti	(114 776)	(114 776)
Passifs sur contrat	Passifs financiers au coût amorti	(107 703)	(107 703)
Dettes envers des parties liées	Passifs financiers au coût amorti	(9 097)	(9 097)
Distributions à verser	Passifs financiers au coût amorti	(11 919)	(11 919)
Dette à long terme	Passifs financiers au coût amorti	(753 473)	(769 984)
Obligations locatives	Passifs financiers au coût amorti	(130 975)	(130 975)
Passif lié aux parts de société en commandite	Passifs financiers au coût amorti	(185 424)	(185 424)

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers au 31 décembre 2020, par niveau :

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Dérivé incorporé	-	10	-	10
Dette à long terme	-	(769 984)	-	(769 984)
Passif lié aux parts de société en commandite	-	-	(185 424)	(185 424)

### Juste valeur

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et la trésorerie soumise à restrictions, les créances clients et autres créances, les créances sur parties liées, les avances versées aux commanditaires, les dérivés incorporés, les dettes fournisseurs, les charges à payer, les passifs sur contrats, les dettes envers des parties liées et les distributions à verser sont des instruments financiers à court terme dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable étant donné qu'ils viendront à échéance dans un avenir proche.

Les justes valeurs de la facilité de crédit de premier rang de PK S.E.C., des billets de premier rang non garantis échéant le 24 avril 2025, des billets de premier rang non garantis échéant le 9 avril 2029, de la convention d'AgCredit et de la deuxième facilité de crédit de Nordea avoisinent le montant du capital impayé, le taux d'intérêt se rapprochant des taux d'intérêt courants du marché. Les justes valeurs de la débenture de KPSI en faveur d'IQ, du prêt d'Investissement Québec et de l'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario sont comptabilisées compte tenu des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt du marché, déduction faite de la subvention gouvernementale comptabilisée à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché.

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

### Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Les justes valeurs de la dette à long terme et les taux d'actualisation se détaillent comme suit :

	Taux d'actualisation	30 juin 2021 \$	31 décembre 2020 \$
Facilité de crédit de premier rang de PK S.E.C.	-	15 017	10 000
Billets de premier rang non garantis échéant le 24 avril 2025	-	125 000	125 000
Billets de premier rang non garantis échéant le 9 avril 2029	-	135 000	-
Convention d'AgCredit	-	497 037	454 527
Débeture de PKSI en faveur d'IQ	6,0 %	101 685	98 707
Débeture de PKSB en faveur d'IQ	-	27 000	-
Deuxième facilité de crédit de Nordea	-	60 375	56 229
Prêt d'Investissement Québec	4,4 %	20 176	23 269
Emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario	4,4 %	2 285	2 252
		<u>983 575</u>	<u>769 984</u>

Montants excluant les frais de financement différés

La direction a estimé la juste valeur du dérivé incorporé à l'aide d'une méthode d'établissement des prix fondée sur les taux d'intérêt pondérés selon les probabilités. La méthode d'évaluation utilisée relève du niveau 2.

La juste valeur des passifs dérivés est établie en fonction des taux de change et des taux d'intérêt en vigueur sur le marché actif. La variation de la juste valeur des passifs dérivés, d'après les taux de change, a été nulle pour le semestre clos le 30 juin 2021 (profit de 0,4 M\$ pour le semestre clos le 30 juin 2020, ce qui a été comptabilisé dans les autres (produits) charges à l'état consolidé résumé non audité du résultat global). La méthode d'évaluation utilisée relève du niveau 2.

#### *Juste valeur du passif lié aux parts de société en commandite*

Le passif lié aux parts de société en commandite est classé comme passif financier au coût amorti. La direction a estimé la juste valeur du passif lié aux parts de société en commandite selon un modèle fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses visent l'obligation au titre de l'impôt, le taux d'actualisation et le taux de capitalisation propre au secteur. Aucun changement important n'a été apporté aux hypothèses au cours du semestre clos le 30 juin 2021.

#### *Risque de change*

De temps à autre, la société en commandite utilise des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change. Des swaps de change et des contrats de change à terme servent à gérer les emprunts libellés en dollars américains. Au 30 juin 2021, la société en commandite n'avait aucun swap de change ni contrat de change à terme en cours.

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

### Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

#### 17 Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions

	<b>30 juin 2021</b>	<b>31 décembre 2020</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	129 360	128 739
Trésorerie soumise à restrictions	351	-
Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions	<u>129 711</u>	<u>128 739</u>

Conformément à la convention de remboursement relative à la débenture de PKSB en faveur d'IQ, la société en commandite détient des réductions de tarifs prescrites, administrées par le ministère des Finances du Québec, dans un compte désigné réservé exclusivement au financement des paiements de remboursement de la société en commandite à IQ. Le compte désigné est comptabilisé à l'état consolidé résumé non audité de la situation financière dans la trésorerie soumise à restrictions. Des informations supplémentaires sont présentées à la note 10 e).

#### 18 Éléments du fonds de roulement hors trésorerie

La variation des éléments du fonds de roulement hors trésorerie figurant au tableau consolidé résumé non audité des flux de trésorerie est constituée de ce qui suit :

	<b>Semestre clos le</b>	<b>Semestre clos le</b>
	<b>30 juin 2021</b>	<b>30 juin 2020</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Diminution des créances clients et autres créances	2 866	2 797
Diminution des créances sur parties liées	1	123
Augmentation des stocks	(66 012)	(712)
Augmentation des charges payées d'avance	(4 384)	(5 111)
Diminution de l'impôt sur le résultat	406	540
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs et autres dettes	(66 363)	25 029
Augmentation des dettes envers des parties liées	1 661	3 369
	<u>(131 825)</u>	<u>26 035</u>

# Produits Kruger S.E.C.

## Notes annexes

Semestres clos les 30 juin 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

### 19 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

La variation des activités de financement figurant au tableau consolidé résumé non audité des flux de trésorerie est constituée de ce qui suit :

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	Produit de la dette à long terme	Rembour- sement sur la dette à long terme	Paiement des frais de finan- cement différés	Paie- ments des obliga- tions locatives	Intérêts versés sur la dette à long terme	Distribu- tions et avances, montant net	Variations non liées aux activités de finan- cement	30 juin 2020
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Avances versées aux commanditaires	(80)	-	-	-	-	-	(2 323)	80	(2 323)
Charges payées d'avance	(8 341)	-	-	-	-	(1 849)	-	(5 083)	(15 273)
Charges à payer	99 829	-	-	-	-	(19 429)	-	10 733	91 133
Distributions à verser	11 393	-	-	-	-	-	(22 969)	23 336	11 760
Dette à long terme	591 062	132 327	(33 701)	(493)	-	(344)	-	16 474	705 325
Parts de société en commandite	408 978	-	-	-	-	-	20 174	(216)	428 936
Passif lié aux parts de société en commandite	143 515	-	-	-	-	-	(5 103)	5 040	143 452
Obligations locatives	118 762	-	-	-	(9 917)	-	-	4 938	113 783
<b>Total</b>	<b>1 365 118</b>	<b>132 327</b>	<b>(33 701)</b>	<b>(493)</b>	<b>(9 917)</b>	<b>(21 622)</b>	<b>(10 221)</b>	<b>55 302</b>	<b>1 476 793</b>

	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Produit de la dette à long terme	Rembour- sement sur la dette à long terme	Paiement des frais de finan- cement différés	Paie- ments des obliga- tions locatives	Intérêts versés sur la dette à long terme	Distribu- tions et avances, montant net	Variations non liées aux activités de finan- cement	30 juin 2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Avances versées aux commanditaires	(5 647)	-	-	-	-	-	(6 011)	5 647	(6 011)
Charges payées d'avance	(8 315)	-	-	-	-	(318)	-	(3 990)	(12 623)
Autres actifs non courants	(10)	-	-	(3 111)	-	-	-	(34 703)	(37 824)
Dettes fournisseurs	(88 041)	-	-	-	-	(118)	-	5 216	(82 943)
Charges à payer	114 776	-	-	-	-	(16 090)	-	(40 011)	58 675
Distributions à verser	11 919	-	-	-	-	-	(23 929)	24 116	12 106
Dette à long terme	753 473	226 475	(3 273)	(5 159)	-	-	-	(14 218)	957 298
Parts de société en commandite	439 571	-	-	-	-	-	10 967	(138)	450 400
Passif lié aux parts de société en commandite	185 424	-	-	-	-	-	(11 888)	1 209	174 745
Obligations locatives	130 975	-	-	-	(12 715)	-	-	11 454	129 714
<b>Total</b>	<b>1 534 125</b>	<b>226 475</b>	<b>(3 273)</b>	<b>(8 270)</b>	<b>(12 715)</b>	<b>(16 526)</b>	<b>(30 861)</b>	<b>(45 418)</b>	<b>1 643 537</b>